



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-NOT-098

Déposé le : 18.06.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre de la motion

**Une journée hebdomadaire végétarienne dans la restauration collective**

## Texte déposé

Selon le Groupe d'experts international sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique imputable à l'activité humaine a déjà atteint 1° depuis l'ère préindustrielle. Entre 2030 et 2052, il devrait avoir atteint 1.5°, s'il se poursuit au rythme observé jusqu'ici. Les répercussions du changement climatique, dont nous subissons déjà les effets, sont préoccupantes pour toutes les formes de vie sur terre à commencer par les plus vulnérables et pour notre santé.<sup>1</sup>

Dans son programme de législature 2017-2022, le Conseil d'Etat annonce l'établissement d'un plan climat cantonal, centré sur les mesures d'adaptations au changement climatique et de réduction des émissions de CO2. Le 19.03.2019, le Grand Conseil votait par 110 oui, 10 non et 13 abstentions la résolution Laurent Miéville (Vert'Libéral) déclarant l'urgence climatique.

Comme toute activité humaine, l'alimentation a un impact sur l'environnement. Au plan international, la production de gaz à effet de serre causée par l'alimentation se situe à 30% en raison notamment de la consommation de viande et de poissons, largement importée. En Suisse, 28% de la charge environnementale de la consommation est due à notre alimentation. Pour la génération de nos grands-

<sup>1</sup> Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), *Special Report: Global Warming of 1.5°*, octobre 2018; <https://www.ipcc.ch/sr15/>  
2 Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Yves Ferrari et consorts - Une restauration à base de produits locaux et de saison ... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 W, novembre 2014, p. 3.

parents, voire de nos parents, le budget des ménages ne permettait souvent pas de consommer de la viande ou du poisson tous les jours. Pour notre génération, la consommation quotidienne de viande ou/et de poissons, et même régulièrement deux fois par jour, est souvent devenue la norme. Néanmoins, les recommandations comme celles de l'Organisation internationale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'orientent vers la notion de régime alimentaire durable, alliant faible conséquence sur l'environnement, contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et vie saine pour les générations présentes et futures. Pour une alimentation durable et une saine diversité des sources de protéines, la Société suisse de nutrition (SSN) recommande une consommation de viande 2 à 3x/semaine au maximum. Certains réseaux d'accueil pré ou/et parascolaires ont déjà intégré une journée végétarienne (voire plus pour certaines garderies ou APEMS) pour les enfants. En revanche, aucun pendant n'existe pour les adultes.

La restauration collective représente 18 millions de repas/an dans le canton de Vaud.<sup>2</sup> Le secteur (para)public constitue un levier important pour une alimentation plus équilibrée, de nature à réduire notre empreinte carbone et la production de gaz à effet de serre et pour inciter le secteur privé à s'en inspirer. L'Etat de Vaud doit adapter ses cahiers des charges en conséquence dans les contrats de prestation conclus avec les restaurateurs. Le 20.04.2010, le député Yves Ferrari (Les Verts) déposait un postulat pour « Une journée hebdomadaire sans viande, ni poisson ... Un pas alimentaire vers la société à 2000 W ». Le 18.01.2011, la majorité du Grand Conseil refusait son renvoi au Conseil d'Etat. Entre-temps les mentalités ont évolué. La nécessité d'engager la transition écologique est devenue plus évidente encore. Il est temps que le Grand Conseil remette ce thème à son ordre du jour.

**Pour des raisons écologiques, de santé publique et de valorisation d'une production, autant que possible, saisonnière, locale, régionale et savoureuse, les soussignés demandent l'introduction d'une journée hebdomadaire végétarienne (sans viande, ni poisson) dans les établissements de restauration collective publique du canton (cantines pré ou parascolaires, centres de formation professionnel, Hautes écoles, Université de Lausanne, cantines pour le personnel de l'administration cantonale, CHUV, EMS public-privé, secteur parapublic, ... ). Afin de cibler une plus large part de consommateurs, nous demandons que cette journée végétarienne change de jour d'une semaine à l'autre. Enfin, nous demandons à promouvoir les atouts de cette mesure auprès des restaurants d'entreprises et des restaurateurs privés pour les inciter à en faire bénéficier leur clientèle.**

Lausanne, le 18.06.2019

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

✗

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

┐

(c) prise en considération immédiate

┐

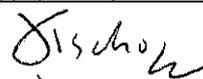
(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

┐

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Montangero Stéphane

Signature(s) :



Ferrari Yves

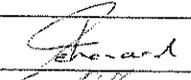
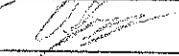
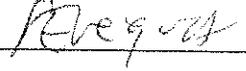
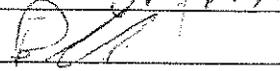
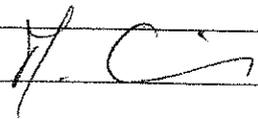
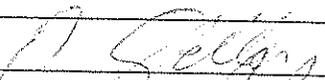
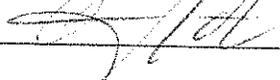
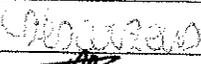
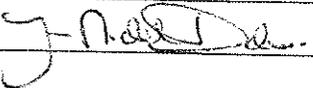
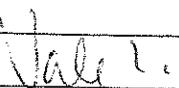
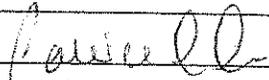
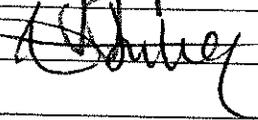
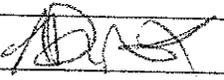
Richard Claire



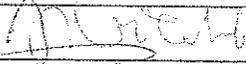
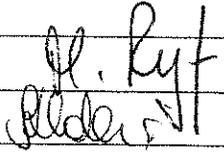
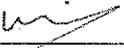
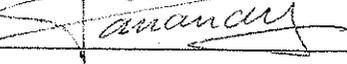
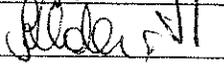
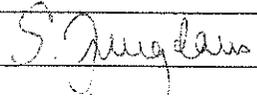
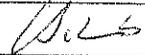
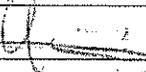
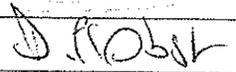
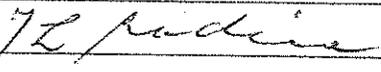
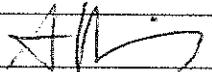
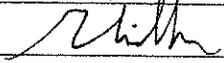
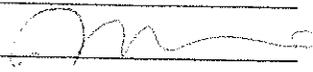
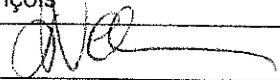
**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

Motion - Une journée hebdomadaire végétarienne dans la restauration collective

### Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto 	Durussel José
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Echenard Cédric 
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier 
Baehier Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquo Séverine 
Balet Stéphane 	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme 	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle 
Betschart Anne Sophie 	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel 	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier 
Buclin Hadrien 	Démétriadès Alexandre	Giardon Jean-Claude 
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane 	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre 	Glauser Krug Sabine 
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel 	Induni Valérie 
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine 	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica 
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Cherbuin Amélie 	Dupontet Aline 	Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc 	Ryf Monique 
Joly Rebecca 	Paccaud Yves 	Schaller Graziella 
Jungclaus Delarze Susanne 	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude 
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan 	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine 	Stürner Felix 
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis 	Suter Nicolas
Marion Axel 	Rapaz Pierre-Yves 	Thalmann Muriel 
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne 	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice 	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc 
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah 	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre 	Zwahlen Pierre 